

**1<sup>ère</sup> session extraordinaire  
Orientations budgétaires 2015**

**Malgré la baisse des dotations de l'Etat et la hausse des dépenses sociales,  
et grâce à une gestion maîtrisée de son budget,**

**le Conseil général continuera d'investir, en 2015,  
dans des projets prioritaires pour l'Aube**

- mise en œuvre du Plan Internet haut débit,
- réhabilitation du collège Paul Langevin de Romilly-sur-Seine,
- restructuration du collège Eugène Belgrand d'Ervy-le-Châtel...

- > sans augmenter l'endettement,
- > sans augmenter l'imposition.

C'est dans **un contexte tendu**, plein d'incertitudes, tant budgétaires qu'institutionnelles, que le Conseil général présente ses orientations budgétaires 2015.

Le Conseil général doit, notamment, tenir compte de **deux contraintes majeures** : la baisse de la Dotation globale de fonctionnement de l'Etat (DGF) et la hausse des dépenses sociales obligatoires.

Malgré ce contexte difficile, le Conseil général devrait réussir à poursuivre ses **investissements prioritaires** pour l'Aube, grâce à **une gestion maîtrisée de son budget**. Et cela **sans augmenter l'endettement ni l'imposition**.

## Un budget maîtrisé, malgré un contexte tendu

En 2015, le budget du Conseil général devrait rester à un niveau proche de celui de 2014 : 361 millions d'euros (contre 366 millions d'euros aux orientations budgétaires de 2014).

**Deux contraintes importantes pèseront sur le budget en 2015 :**

- **la hausse des dépenses sociales,**
- **la baisse de la DGF.**

> Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 17 millions d'euros en 2015, dont 12 millions pour les seules **dépenses sociales obligatoires**. Ces dépenses sociales (Revenu de solidarité active, Prestation de compensation du handicap, Allocation personnalisée d'autonomie) **augmentent en effet de 6 % par an**. A titre d'exemple, les dépenses liées au RSA ont augmenté de 10 millions d'euros sur la période 2013-2014.

> Le Conseil général doit également faire face à **la baisse de la DGF**. Déjà réduite en 2014 (moins 1,7 millions d'euros), la dotation de l'Etat devrait encore diminuer de 4,3 millions d'euros en 2015.

Entre 2015 et 2017, l'Etat va, en effet, réduire sa dotation aux collectivités de 11 milliards d'euros.

**Pour le Conseil général, cela représentera, pour cette même période 2015 - 2017, une baisse de 12,9 millions d'euros (dont 4,3 millions d'euros de baisse en 2015).**

**-> Soit au total 14,6 millions d'euros de baisse de la DGF, et donc des recettes en moins, pour la période 2014-2017.**

### Baisse de la dotation de l'Etat (DGF) dans le budget du Conseil général de l'Aube

2014	- 1,7 millions d'euros
2015	- 4,3 millions d'euros
2016-2017	- 8,6 millions d'euros
<b>Total pour la période 2014-2017</b>	<b>- 14,6 millions d'euros</b>

> Malgré ces contraintes, le Conseil général poursuit **son effort de maîtrise des dépenses**, grâce notamment à des dépenses de personnel contenues (+ 1,7 millions d'euros pour faire face, en particulier, à la hausse des enfants confiés au Département, placés chez des assistants familiaux).

## Maintien d'une politique d'investissement dynamique

La maîtrise des dépenses, associée aux bons indicateurs en matière d'endettement et d'autofinancement, permet de poursuivre une politique d'investissement dynamique, sans augmentation de la fiscalité.

Les bons indicateurs :

### - l'endettement

Stabilisé depuis 2007, il est **en baisse** : 64 millions d'euros en 2014, contre 72 millions en 2013. Il reste toujours **très inférieur aux moyennes nationales**.

Dans l'Aube, la dette par habitant s'élève à 213 euros, ce qui est inférieur de plus de moitié à la moyenne des départements de population équivalente (533 euros / habitant) (données au 1<sup>er</sup> janvier 2014).

### - la capacité d'autofinancement

Malgré un recul de 17 millions d'euros (des orientations budgétaires 2014 aux orientations budgétaires 2015), la capacité d'autofinancement devrait **rester supérieure à 20 millions d'euros en 2015**.

Bien qu'en recul de 21 millions d'euros par rapport à 2014, en raison de la baisse de l'autofinancement, **les capacités d'investissement devraient rester à un niveau important : 69 millions d'euros en 2015**.

Elles permettront au Conseil général **d'investir dans des chantiers prioritaires, au profit de la qualité de vie et de l'attractivité de l'Aube** :

- mise en œuvre du plan Internet haut débit,
- réhabilitation du collège Paul Langevin de Romilly-sur-Seine,
- restructuration du collège d'Ervy-le-Châtel,
- achèvement de la seconde extension de l'UTT et des nouveaux locaux de l'ESC,
- réalisation de locaux destinés à accueillir l'entreprise Levisys (volant d'inertie) sur la Technopole de l'Aube (Troyes / Rosières)...

En 2015, la bonne santé financière du Conseil général devrait également permettre de maintenir **l'aide à destination des communes et des EPCI** (Etablissement public de coopération intercommunale) à hauteur de 7,5 millions d'euros.

## Mise en œuvre du Plan Internet haut débit : l'investissement majeur de l'année 2015

Le coup d'envoi des travaux du Plan Internet haut débit du Conseil général a été donné cet automne avec la mise en chantier des 3 premiers lots. 20 sous-répartiteurs seront bientôt raccordés par fibre optique à leur central téléphonique.

Démarrés en octobre 2014, les travaux s'échelonneront mois par mois. Les premières montées en débit se feront à partir de mai 2015, puis mois par mois, jusqu'à fin 2015.

Voté en 2013 par les conseillers généraux, le Plan Internet haut débit pour l'Aube prévoit la montée en débit pour 11 000 lignes du département, réparties sur 90 communes. L'objectif est d'atteindre un débit supérieur à 2 Mb/s pour tous les Auboisiens. Pour 10 000 lignes, le débit sera même supérieur à 8 Mb/s.

**Coût : 17 millions d'euros TTC**

**Financement : Conseil général de l'Aube**

### **Vers un quasi triplement du plan ?**

Lors de sa session de mai 2014, le Conseil général a approuvé le principe d'une évolution du SDTAN initial, conditionné par l'obtention de financements de l'Etat (FSN - Fonds de soutien numérique), de l'Europe (FEDER - Fonds européen de développement régional) et de la région Champagne-Ardenne.

**Coût du plan élargi : 47 millions d'euros TTC**

Les 19 et 20 janvier 2015, le Conseil général décidera d'étendre ou non son plan initial, en fonction des financements qu'il aura obtenus.